levant à la somme de deux mille deux cent vingt-huit francs vingt-cinq centimes; savoir:

Perception de Papeet	е.			
Prestation urbaine	36	'n		
Contribution personnelle	100	))		
- mobilière	8	40		
Frais d'avertissement	0	90		
-			145	ลก
Patentes fixes	751	04	140	•
- proportionnelles	162		•	
Frais d'avertissement	2	))		
Formules	35	>>		
			950	10
Licences	1.000	))	ของ	12
Frais d'avertissement	0	10		
Formules	2	50		
-			1.002	60
			1.004	vv
Concession d'eau			60	<b>»</b>
		_		
Concession d'eau  Total de la perception de Pap	eete		2.158	
		=		
Total de la perception de Paj Perception de Moore		<u>-</u>		
Total de la perception de Pap	a.	=		
Total de la perception de Par Perception de Moore Contribution mobiliere	a.	n	2.158	
Total de la perception de Par Perception de Moore Contribution mobiliere	a. 9 0	n	2.158	02
Total de la perception de Pap  Perception de Moore Contribution mobiliere	a. 9 0 41	" 20	2.158	02
Total de la perception de Pap  Perception de Moore Contribution mobiliere	a.  9 0 41 16 0	20 66 67 20	2.158	02
Total de la perception de Par  Perception de Moore Contribution mobiliere	a.  9 0 41 16 0	20 66 67	2.158	02
Total de la perception de Par  Perception de Moore Contribution mobiliere	a.  9 0 41 16 0	20 66 67 20	2.158	02
Total de la perception de Par  Perception de Moore Contribution mobiliere	41 16 0 2	n 20 66 67 20 50	2.158 9	20
Total de la perception de Par  Perception de Moore Contribution mobiliere  Frais d'avertissement  Patentes fixes  proportionnelles  Frais d'avertissement  Formules	3.  9 0 41 16 0 2  orea	" 20 66 67 20 50	2.158 9	20

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au Journal officiel et inséré au Bulletin officiel de la colonic.

Papecte, le 16 avril 1887.

Par le Gouverneur:

Signé: TH. LACASCADE.

Pour le Directeur de l'Intérieur et par ordre,

Le Chef du secrétariat,

Signé: LANREZAC.